



Commune de NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2

Le demandeur est **Monsieur BEERNAUT Anthony (HOUSE ACCES) , Rue Felix Lefevre, 1 B21 6900 HARGIMONT**

Le terrain concerné est situé à **Rue Grand Cortil, 1 à BANDE** et cadastré division 3, section A n°749W, 274T, 274T.

Demande de permis d'urbanisme: Réalisation de 2 maisons unifamiliales mitoyennes de +/- 75 m² et présente les caractéristiques suivantes :

Ecart au Schéma de développement communal:

Densité du projet supérieure à la norme prévue dans le schéma de développement Communal

Le dossier peut être consulté **du 10/06/2020 au 25/06/2020** les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h** à l'adresse suivante :

Commune de NASSOGNE

Place Communale

6950 NASSOGNE

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail laurence.arnould@nassogne.be nathalie.henquinet@nassogne.be , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/06/2020 au 25/06/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général ff

Le Bourgmestre

Q. PAQUET

M. QUIRYNEN

Affiché le 03/06/2020

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO